

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :
En exercice 13
Présents 09
Pouvoirs 04
Votants 13
Pour 11
Contre 00
Abstentions 02

Date de la convocation
02/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

Séance du 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
le 09 décembre à 20 H 00
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.
Présents : AGERON Jérémie, BORRAS Isabelle,
CETTIER Nicolas, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI
François, RIOU Gaëtan, THOMAS Monique,
VALENÇON Jérémie.

Absents excusés : BERNARD Daniel, DUMOULIN
Patrick, ROSTAING Marc, VALLERANT Jacques

Pouvoirs : BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémie,
DUMOULIN Patrick à ORLOWSKI François,
ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas, VALLERANT
Jacques à BORRAS Isabelle

Secrétaire de séance : ORLOWSKI François

N° 2025-68BIS

Annule et remplace la précédente délibération pour erreur matérielle

OBJET : Vente bâtiment communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de vente du bâtiment
communal sis 12 Grande Rue sous les références cadastrales AB 565 et AB 569,

Considérant que ledit immeuble dépend du domaine privé de la commune,

Considérant la proposition d'achat que la commune a reçue au prix de de 120 000 € (soit
112 800 € net vendeur),

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions :

- Accepte la vente des parcelles AB 565 et AB 569 dans les conditions prévues dans la
présente délibération,
- Charge l'Office Notarial d'Hauterives pour établir l'acte notarié,
- Autorise le Maire à signer ou signer électroniquement toutes les pièces nécessaires au
présent dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de
GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter
de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra
également se faire via l'application « Télerecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
le 08/01/2026

Le Maire,
Agnès GENTHON

